



Mairie
de
AIGALIERS
30700

PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 20 Juillet 2018
Mairie d'AIGALIERS

Présents : Messieurs BLANC Serge, BOYER Daniel, CHRISTOL Georges, RUOT David, SABIANI Pierre-Jean, TALLARON Jérôme
Mesdames BONZI Frédérique, GLOANEC Marie-Lise.

Pouvoirs : Madame BALMASSIERE Sophie a donné pouvoir à Monsieur CHRISTOL Georges

Excusés : Madame LOYAL Denise et Monsieur MARREL Jérôme.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 15.

Madame BONZI Frédérique est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 06 Juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération pour résultat de l'appel d'offres concernant les travaux de rénovation et extension du bâtiment communal Mairie-Bibliothèque et choix des entreprises**

M. Serge BLANC, concerné par son lien de parenté avec une entreprise, quitte la séance et ne participe pas au vote pour ce point de l'ordre du jour.

OUI le rappel du Maire au Conseil Municipal concernant le projet de travaux de rénovation et extension du bâtiment communal Mairie-Bibliothèque et l'appel d'offres réalisé en mai-juin-juillet 2018,

VU l'avis unanime de la Commission d'Appel d'Offres,
Après lecture du rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les présents marchés à passer avec les entreprises suivantes :

Lot n°	Libellé	Entreprise	Montant HT (avec options)
1	VRD OUVRAGES EXTERIEURS – PHASE 1	SAS BAZALGETTE	45 360.86
	VRD OUVRAGES EXTERIEURS – PHASE 2 – VRD + ASSAINISSEMENT + PARVIS		44 598.07
2	DEMOLITION – GROS ŒUVRE – CHARPENTE – COUVERTURE – PHASE 1	MARREL FRERES	449 254.92
	DEMOLITION – GROS ŒUVRE – CHARPENTE – COUVERTURE – PHASE 2 – VRD + ASSAINISSEMENT + PARVIS		46 879.46
3	ETANCHEITE	SUD ETANCHEITE NIMES	21 000.00
4	CHARPENTE METALLIQUE - BARDAGE	TECHNICFER	41 966.93
5	MENUISERIES EXTERIEURES	MENUISERIE FERNANDEZ	58 270.82
6	CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX PLAFONDS	MJM	48 884.00
7	MENUISERIES BOIS	MENUISERIE FERNANDEZ	41 376.60
8	REVETEMENT DE SOL - FAIENCES	MCS CARRELAGES	25 472.00
9	SERRURERIE	TECHNICFER	36 575.71
10	CHAUFFAGE – VMC – PLOMBERIE – SANITAIRES	IGE	47 738.42
11A	ELECTRICITE – COURANT FORT	QUIETUDE	31 534.10
11B	ELECTRICITE – COURANT FAIBLE	IGE	9 336.79
12	ASCENSEUR	CFA DIVISION NSA	21 000.00
13	PEINTURES	BC PEINTURE	11 322.50
TOTAL GENERAL			980 571.18

- AUTORISE le Maire à signer les marchés avec chaque entreprise ainsi que tous les avenants à venir dans la limite légale des marchés publics, soit 10% du montant initial du marché de chaque lot,
- DIT que le lot 14- NETTOYAGE resté infructueux à l'appel d'offres, n'est pas relancé, ce qui ne remets pas en cause l'intérêt général du projet,
- PRECISE que le financement sera imputé sur le chapitre 23 du budget communal.

✓ Délibération à refaire pour prêt TVA relatif aux travaux de rénovation et extension du bâtiment communal Mairie-Bibliothèque afin d'être au plus proche du marché retenu

Le résultat de l'appel d'offres étant supérieur à l'estimation, il est nécessaire de modifier le montant initial du prêt de TVA. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur Le Maire à réaliser cet emprunt relais d'un montant de 190 000 euros sur 2 ans, dans l'attente de la perception du FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA).

✓ **Délibération pour approuver le Document Unique de la Commune suite à l'avis du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)**

L'autorité territoriale doit évaluer les risques professionnels afin d'assurer la sécurité des agents et de protéger leur intégrité physique. Pour y parvenir, elle doit prendre des mesures appropriées afin de réduire voire supprimer ces risques et mettre en œuvre des actions de prévention. Ces résultats sont consignés dans le Document Unique.

En date du 21 Juin 2018, après consultation du Document unique et du plan d'actions, le comité technique du CHSCT a émis un avis favorable.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Document Unique afin de pouvoir continuer la démarche et valider le plan d'actions réalisé selon les axes prioritaires définis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-VALIDE le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et le plan d'action

-S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions issu de l'évaluation, à en assurer le suivi et à procéder à une réévaluation régulière,

-AUTORISE Monsieur Le Maire à réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

✓ **Délibération pour avis sur l'affiliation de l'Agence Technique Départementale au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Gard**

L'Agence technique départementale a demandé son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard (CDG 30).

Conformément à la législation en vigueur la consultation des collectivités affiliés au CDG 30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} Janvier 2019.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord à l'affiliation à la date du 1^{er} Janvier 2019 de l'Agence Technique Département au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15.